



**Recueil des délibérations  
du 30 juin 2022**

**COMITÉ DE BASSIN  
126<sup>ème</sup> séance  
(6<sup>ème</sup> séance du 10<sup>ème</sup> mandat)**



**COMITÉ DE BASSIN****RÉUNION DU 30 JUIN 2022**

Délibération N° 2022/08	ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT DES FÉDÉRATIONS DÉPARTEMENTALES DES ASSOCIATIONS DE PÊCHE ET DE PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES ISSU DU COLLÈGE DES USAGERS NON ÉCONOMIQUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE	5
Délibération N° 2022/09	DÉSIGNATION DE DEUX MEMBRES DE LA COMMISSION DES PROGRAMMES NON ADMINISTRATEURS DE L'AGENCE DE L'EAU	7
Délibération N° 2022/10	DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION « GESTION DE L'EAU ET URBANISME »	9
Délibération N° 2022/11	DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION « PRÉVENTION DES INONDATIONS »	11
Délibération N° 2022/12	DÉSIGNATION DE DEUX MEMBRES DE LA COMMISSION PLANIFICATION	13
Délibération N° 2022/13	DÉSIGNATION DE DEUX MEMBRES DE LA COMMISSION DU MILIEU NATUREL AQUATIQUE DE BASSIN	15
Délibération N° 2022/14	DÉSIGNATION DES DEUX MEMBRES DE LA COMMISSION INDUSTRIE DE BASSIN	17
Délibération N° 2022/15	DÉSIGNATION D'UN(E) REPRÉSENTANT(E) DU COMITÉ DE BASSIN AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE LA NAPPE PHRÉATIQUE D'ALSACE (APRONA)	19
Délibération N° 2022/16	ADOPTION DE LA STRATÉGIE D'ACTION POUR LA GESTION QUANTITATIVE DANS LE BASSIN RHIN-MEUSE	21
Délibération N° 2022/17	ZONAGE DES SECTEURS FRAGILES EN TERMES DE GESTION QUANTITATIVE (SDAGE)	23
Délibération N° 2022/18	LANCEMENT DU PROGRAMME « PRAIRIES 2030 »	25



COMITÉ DE BASSIN

RÉUNION DU 30 JUIN 2022

**DÉLIBÉRATION N° 2022/08 : ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT DES FÉDÉRATIONS DÉPARTEMENTALES DES ASSOCIATIONS DE PÊCHE ET DE PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES ISSU DU COLLÈGE DES USAGERS NON ÉCONOMIQUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE**

Le Comité de bassin Rhin-Meuse,

- Vu les articles L. 213-8 et suivants et D. 213-17 et suivants du Code de l'environnement,
- Vu l'article R. 213-33 et suivants du Code de l'environnement relatif au conseil d'administration des agences de l'eau,
- Vu le résultat du scrutin organisé en vue de l'élection d'un représentant des usagers non économiques (collège visé au point 2° de l'art. L.213-8) au Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse,

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

**ARTICLE 1 :**

Est élu membre du Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse en tant que membre du collège représentant des fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique au titre du collège des usagers non économiques :

- Monsieur Michel BALAY

Le Secrétaire  
du Comité de bassin,



Marc HOELTZEL

Le Président  
du Comité de bassin,



Claude GAILLARD



**COMITÉ DE BASSIN**

**RÉUNION DU 30 JUIN 2022**

**DÉLIBÉRATION N° 2022/09 : DÉSIGNATION DE DEUX MEMBRES DE LA COMMISSION  
DES PROGRAMMES NON ADMINISTRATEURS  
DE L'AGENCE DE L'EAU**

Le Comité de bassin Rhin-Meuse,

- Vu les articles L. 213-8 et D. 213-17-2 et suivants du Code de l'environnement, relatifs aux Comités de bassin,
- Vu les articles L.213-8-1 et R. 213-33 et suivants du Code de l'environnement relatif au Conseil d'administration des Agences de l'eau,
- Vu les dispositions du règlement intérieur du Comité de bassin adopté le 5 février 2021,
- Vu le résultat du scrutin organisé en vue de l'élection des représentants du Comité de bassin à la Commission des Programmes,

et après avoir valablement délibéré,

**D É C I D E**

**ARTICLE 1 :**

Est élue membre de la Commission des Programmes en tant que représentants du collège des collectivités territoriales (*premier collège*) non membre du Conseil d'administration de l'Agence de l'eau :

- Madame Chantal JEANPERT

Est élu membre de la Commission des programmes en tant que représentant du collège des usagers non économiques, non membre du Conseil d'administration de l'Agence de l'eau :

- Monsieur Patrick MATHIEU

Le Secrétaire  
du Comité de bassin,



Marc HOELTZEL

Le Président  
du Comité de bassin,



Claude GAILLARD





**COMITÉ DE BASSIN**

---

**RÉUNION DU 30 JUIN 2022**

**DÉLIBÉRATION N° 2022/10 : DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION  
« GESTION DE L'EAU ET URBANISME »**

Le Comité de bassin Rhin-Meuse

- Vu les articles D. 213-8 et suivants et D. 213-17 et suivants du Code de l'environnement, relatifs aux Comités de bassin,
- Vu les dispositions du règlement intérieur du Comité de bassin adopté le 5 février 2021,
- Vu le résultat du scrutin organisé en vue de l'élection de représentants du Comité de bassin à la Commission « Gestion de l'eau et urbanisme »,

et après avoir valablement délibéré,

**D É C I D E**

**ARTICLE 1 :**

Est élu membre du collège des usagers économiques :

- Monsieur Patrick NEU

Le Secrétaire  
du Comité de bassin,



Marc HOELTZEL

Le Président  
du Comité de bassin,



Claude GAILLARD



**COMITÉ DE BASSIN**

**RÉUNION DU 30 JUIN 2022**

**DÉLIBÉRATION N° 2022/11 : DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION  
« PRÉVENTION DES INONDATIONS »**

Le Comité de bassin Rhin-Meuse

- Vu les articles D. 213-8 et suivants et D. 213-17-2 et suivants du Code de l'environnement, relatifs aux Comités de bassin,
- Vu les dispositions du règlement intérieur du Comité de bassin adopté le 5 février 2021,
- Vu le résultat du scrutin organisé en vue de l'élection du représentant du Comité de bassin au titre du collège des collectivités territoriales à la Commission « Prévention des inondations »,

et après avoir valablement délibéré,

**D É C I D E**

**ARTICLE 1 :**

Est élue membre du collège des collectivités territoriales :

- Madame Chantal JEANPERT

Le Secrétaire  
du Comité de bassin,



Marc HOELTZEL

Le Président  
du Comité de bassin,



Claude GAILLARD



**COMITÉ DE BASSIN**

---

**RÉUNION DU 30 JUIN 2022**

**DÉLIBÉRATION N° 2022/12 : DÉSIGNATION DE DEUX MEMBRES DE LA COMMISSION  
PLANIFICATION**

Le Comité de bassin Rhin-Meuse

- Vu les articles L. 213-8 et D. 213-17-2 et suivants du Code de l'environnement, relatifs aux Comités de bassin,
- Vu les dispositions du règlement intérieur du Comité de bassin adopté le 5 février 2021,
- Vu le résultat du scrutin organisé en vue de l'élection des représentants du Comité de bassin à la Commission Planification,

et après avoir valablement délibéré,

**D É C I D E**

**ARTICLE 1 :**

Est élue membre du collège des collectivités territoriales :

- Madame Chantal JEANPERT

Est élu membre du collège des usagers non économiques :

- Monsieur Patrick MATHIEU

Le Secrétaire  
du Comité de bassin,



Marc HOELTZEL

Le Président  
du Comité de bassin,



Claude GAILLARD



**COMITÉ DE BASSIN**

**RÉUNION DU 30 JUIN 2022**

**DÉLIBÉRATION N° 2022/13 : DÉSIGNATION DE DEUX MEMBRES DE LA COMMISSION DU MILIEU NATUREL AQUATIQUE DE BASSIN**

Le Comité de bassin Rhin-Meuse,

- Vu les articles L. 213-8 et D. 213-17 et suivants du Code de l'environnement, relatifs aux Comités de bassin,
- Vu les dispositions du règlement intérieur du Comité de bassin adopté le 5 février 2021,
- Vu les propositions formulées par le Secrétaire du Comité de bassin,
- Vu le résultat du scrutin organisé en vue de l'élection des représentants du Comité de bassin à la Commission du Milieu Naturel Aquatique de bassin,

et après avoir valablement délibéré,

**D É C I D E**

**ARTICLE 1 :**

Sont désignés membres du deuxième collège de la Commission du Milieu Naturel Aquatique de bassin :

- Monsieur Michel BALAY (*membre de droit*)
- Monsieur Patrick MATHIEU (*membre de droit*)

p.m.

- Madame Isabelle DESPIERRES (*membre de droit*)

Le Secrétaire  
du Comité de bassin,



Marc HOELTZEL

Le Président  
du Comité de bassin,



Claude GAILLARD





**COMITÉ DE BASSIN**

---

**RÉUNION DU 30 JUIN 2022**

**DÉLIBÉRATION N° 2022/14 : DÉSIGNATION DES DEUX MEMBRES DE LA COMMISSION INDUSTRIE DE BASSIN**

Le Comité de bassin Rhin-Meuse,

- Vu les articles L213-8 et D. 213-17-2 et suivants du Code de l'environnement, relatifs aux Comités de bassin,
- Vu les dispositions du règlement intérieur du Comité de bassin adopté le 5 février 2021,
- Vu le résultat du scrutin organisé en vue de l'élection des représentants du Comité de bassin à la Commission Industrie de bassin,

et après avoir valablement délibéré,

**D É C I D E**

**ARTICLE 1 :**

Sont élus membres de la Commission Industrie de bassin :

- ✓ membre du collège des usagers non économiques et économiques n'ayant pas la qualité d'industriels :
  - Monsieur Pierre CAYE
  
- ✓ membre du Comité de bassin issu du premier collège (collectivités) :
  - Madame Chantal JEANPERT

Le Secrétaire  
du Comité de bassin,



Marc HOELTZEL

Le Président  
du Comité de bassin,



Claude GAILLARD



**COMITÉ DE BASSIN**

**RÉUNION DU 30 JUIN 2022**

**DÉLIBÉRATION N° 2022/15 : DÉSIGNATION D'UN(E) REPRÉSENTANT(E) DU COMITÉ DE BASSIN  
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION POUR LA  
PROTECTION DE LA NAPPE PHRÉATIQUE D'ALSACE (APRONA)**

Le Comité de Bassin Rhin-Meuse

- Vu les articles L. 213-8 et suivants et D. 213-17 et suivants du Code de l'environnement, relatifs aux Comités de bassin,
- Vu les statuts en vigueur de l'Association pour la protection de la nappe phréatique de la plaine d'Alsace (APRONA) qui réservent deux sièges de son Conseil d'administration à des membres du Comité de bassin Rhin-Meuse,
- Vu le résultat du scrutin organisé en vue de l'élection d'un représentant du Comité de bassin au Conseil d'administration de l'APRONA,

et après avoir valablement délibéré,

**D É C I D E**

**ARTICLE 1 :**

Est élue membre du Conseil d'administration de l'APRONA, en tant que représentant du Comité de bassin :

- Madame Frédérique ARNOLD

Le Secrétaire  
du Comité de bassin,



Marc HOELTZEL

Le Président  
du Comité de bassin,



Claude GAILLARD



**COMITÉ DE BASSIN**

**RÉUNION DU 30 JUIN 2022**

**DÉLIBÉRATION N° 2022/16 : ADOPTION DE LA STRATÉGIE D'ACTION POUR LA GESTION QUANTITATIVE DANS LE BASSIN RHIN-MEUSE**

Le Comité de Bassin Rhin-Meuse,

- Vu les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux pour les bassins du Rhin et de la Meuse 2022-2027 ;
- Vu le Plan d'Atténuation et d'Adaptation au Changement climatique du bassin Rhin-Meuse adopté le 23 février 2018 ;
- Vu le courrier adressé par les Ministères de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) et de la Transition Ecologique (MTE) au président du Comité de bassin l'invitant à contribuer aux travaux du Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique ;
- Vu l'avis du Conseil scientifique sur le Varenne agricole de l'eau de mars 2018 ;
- Vu les conclusions nationales du Varenne agricole de l'eau du 1<sup>er</sup> février 2022 ;
- Vu son mandat donné le 18 mars 2022 à la Commission « Economie et Partage de la Ressource en Eau » pour définir une stratégie d'intervention globale pour la gestion quantitative des ressources en eau dans le bassin ;
- Vu le rapport du Président de la Commission économie et partage de la ressource en eau exposant les termes de la stratégie d'action proposée ;

et après avoir valablement délibéré ;

**D É C I D E**

**ARTICLE UNIQUE :**

D'adopter la stratégie d'action sur la gestion quantitative de la ressource en eau présentée en séance.

Le Secrétaire  
du Comité de bassin,



Marc HOELTZEL

Le Président  
du Comité de bassin,



Claude GAILLARD



**COMITÉ DE BASSIN**

**RÉUNION DU 30 JUIN 2022**

**DÉLIBÉRATION N° 2022/17 : ZONAGE DES SECTEURS FRAGILES EN TERMES DE GESTION QUANTITATIVE (SDAGE)**

Le Comité de Bassin Rhin-Meuse,

- Vu la loi n°2004-338 du 21 avril 2004 portant transposition de la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;
- Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L212-1 et suivants et R212-1 et suivants ;
- Vu les projets de Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux pour les bassins du Rhin et de la Meuse 2022-2027 et leur disposition T4 - O1.6 – D1 du SDAGE 2022-2027 ;
- Vu le Plan d'Atténuation et d'Adaptation au Changement climatique du bassin Rhin-Meuse adopté le 23 février 2018 ;
- Vu les travaux du groupe de travail mandaté par la Commission « Economie et Partage de la Ressource en Eau » tels qu'elle en a validé la proposition de zonage le 29 avril 2022 en y intégrant la Zone de Répartition des Eaux dans le secteur de Vittel et les contours du massif vosgien ;
- Vu le rapport présenté en séance ;

et après avoir valablement délibéré ;

**D É C I D E**

**ARTICLE UNIQUE :**

De valider la carte des zones fragiles et prioritaires pour l'accompagnement des démarches de gestion quantitative de la ressource en eau présentée en séance.

Le Secrétaire  
du Comité de bassin,



Marc HOELTZEL

Le Président  
du Comité de bassin,



Claude GAILLARD





**COMITÉ DE BASSIN**

**RÉUNION DU 30 JUIN 2022**

**DÉLIBÉRATION N° 2022/18 : LANCEMENT DU PROGRAMME « PRAIRIES 2030 »**

Le Comité de Bassin Rhin-Meuse,

- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L213-8 à L213-8-4, L213-9 et suivants, L219-9-1 et R213-32 à R213-38,
- Vu le Plan d'Atténuation et d'Adaptation au Changement climatique du bassin Rhin-Meuse adopté le 23 février 2018 ;
- Vu sa motion du 14 octobre 2016 plaçant la thématique des prairies au centre des politiques tenant à l'ouverture des Agences de l'eau à la biodiversité ;
- Vu les conclusions de la journée « Prairies » du 20 juin 2022 et notamment le consensus sur l'opportunité d'initier une dynamique contractuelle dédiée ;
- Vu la motion adoptée par le bureau du Comité de bassin et présentée en séance ;

et après avoir valablement délibéré ;

**D É C I D E**

**ARTICLE 1 :**

De mandater l'agence de l'eau pour élaborer un contrat de territoire dédié à la préservation des prairies de la Vallée de la Meuse et à la sauvegarde de l'élevage, avec l'ensemble des acteurs concernés.

Ce premier partenariat devra permettre d'ouvrir la voie à des contractualisations de même nature étendues à l'ensemble du bassin Rhin-Meuse, sur des secteurs présentant des enjeux similaires.

**ARTICLE 2 :**

De mandater l'agence de l'eau pour lancer et animer les premières réunions de travail dès l'automne 2022 pour fixer le cadre du projet de territoire de la Vallée de la Meuse et obtenir des premiers engagements de la part de collectivités locales, de chambres d'agriculture, de gestionnaires d'espaces naturels et de membres du collectif régional biodiversité.

Cette démarche se veut un projet collectif pour une Meuse vivante. Aussi, au-delà de ses membres fondateurs, il a vocation à être ouvert à la contractualisation à tous les partenaires qui voudraient s'y associer dans un second temps ou y verser les projets en cours ou en gestation.

**ARTICLE 3 :**

De confier à l'agence de l'eau le soin de déployer un accompagnement de communication dédié permettant de faire connaître et de valoriser la démarche auprès de tous les acteurs pouvant avoir un rôle à jouer dans cette dynamique de long terme, et tout particulièrement auprès du grand public, en sa qualité de consommateur et potentiel « influenceur ».

**ARTICLE 4 :**

De confier le suivi de ces démarches à la Commission agricole de bassin et à la Commission des milieux naturels, en souhaitant être régulièrement tenu informé de leurs évolutions.

Le Secrétaire  
du Comité de bassin,



Marc HOELTZEL

Le Président  
du Comité de bassin,



Claude GAILLARD